

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
De MORNAC-SUR-SEUDRE
Du MARDI 10 JUILLET 2018 à 19 h 00**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le lundi 2 juillet 2018, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

PRÉSENTS :

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD – M. Serge MIQUEL
Mme Gaëlle SABOURAUD -M. Emmanuel CRÉTIN - M. Xavier MINGUEZ
M. Jean FAYOLLE - Mme Annick GOULEVANT - M. Rénald BARBOT
Guillaume MARTIN.**

Date de la convocation : **le lundi 2 juillet 2018**

Absents excusés : **M. Jean-Marie CHUSSEAU - Mme Muriel BOYER - M. Michel JEAN**

Absent non excusé : **Patricia SAID**

Procurations: **M. Jean-Marie CHUSSEAU a donné pouvoir à M. Gilles SALLAFRANQUE**

M. Michel JEAN a donné pouvoir à M. Jean FAYOLLE

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance :

Mme Annick GOULEVANT

et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : Pas d'observation.

M. le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

. Convention de mise à disposition des gobelets réutilisables.

Le conseil émet un avis favorable.

07/ 45 - Subventions aux associations 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant accordé en 2017	Demande 2018	Décision du Conseil Municipal
Les Amis des bêtes	Pas de montant	250 €	250 €
Pensionnés de la Marine Presqu'île d'Arvert	100 €	100 €	100 €
TOTAL			350 €

07/46 – Travaux d’entretien des ouvrages de protection contre la submersion marine (rue basse du chenal) : demande de subvention du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dernières intempéries ont provoqué l’effondrement d’une partie de la bordure du chenal de plordonnier le long de la route basse du chenal. Nous avons contacté le conseil départemental (service protection du Littoral) qui pourrait financer les travaux à hauteur de 50 % du montant H.T dans le cadre de travaux d’entretien des ouvrages de protection contre la submersion marine.

Le montant de ces travaux s’élèverait à :

Objet	Montant HT	Montant TTC
Travaux	8390,00 €	10 068,00 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l’unanimité :

Arrête le plan de financement comme suit :

Fonds propres	50 %	4195,00 € H.T
Participation du Département (50 % du H.T.)	sollicitée	4 195,00 € H.T
TOTAL (Hors Taxes)		8 390,00 € H.T

Sollicite l’aide du Conseil Départemental aussi large que possible pour le financement de ces travaux.

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l’application de cette décision.

07/ 47 - Décision Modificative n° 1 – Budget de la commune 2018

Section fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Article	Montant de la modification
022 Dépenses imprévues		- 25 000,00 €
023 virement section investissement		+ 25 000.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

Section investissement

RECETTES D’INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Opération	Montant de la modification
021 – vir. Section fonctionnement			+ 25 000,00 €
TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT			25 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Opération	Montant de la modification
23 Immobilisations corporelles	– 2318 – Autres immobilisations	120 - voirie	+ 25 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			25 000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

. **Accepte** les décisions modificatives sur le budget de la commune 2018, telles que désignées ci-dessus

07/ 48 – Réfection Rue du Puits – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de refaire la rue du Puits à Plordonnier (98 m). Il convient maintenant de choisir l'entreprise pour que ces travaux soient réalisés après la saison.

Plusieurs devis ont été demandés.

Entreprises	Montant H.T.
DAVID (Royan)	23 434.00 €
GP SARL (Saujon)	14 228.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de retenir l'entreprise GP Sarl (Saujon) pour réaliser la réfection de la Rue du Puits.

07/ 49 – Approbation du règlement de fonctionnement du terrain multisports

La commune a implanté un terrain multisports situé sur le stade en accès libre. Il est nécessaire de fixer un règlement et des conditions d'utilisation pour assurer une cohabitation sereine entre les riverains et les utilisateurs du terrain. Le règlement suivant est proposé à l'approbation du conseil municipal :

Cet espace est destiné aux enfants de 10 ans et plus, ainsi qu'aux adultes. L'accès aux enfants de moins de 10 ans doit se faire sous la surveillance d'un adulte / des parents.

Sur ce terrain il est formellement interdit :

- d'utiliser des chaussures à crampons ou à roulettes,
- de grimper sur les structures,
- de circuler à 2 roues motorisées ou non

- de consommer de l'alcool, du tabac, de stupéfiants et l'utilisation de bouteilles en verres.

Les heures d'utilisation du terrain sont

- d'octobre à avril de 10h00 à 21h00
- de mai à septembre de 10h00 à 22h00

Ces informations seront affichées sur place (réglementation et panneaux d'information)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

. approuve le règlement du terrain multisports.

. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

07/ 50 – Convention de mise à disposition des gobelets réutilisables

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention pour la mise à disposition de gobelets réutilisables dans une logique de réduction des déchets à la source. La commune devra encourager les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, la mairie a décidé de financer la fabrication de gobelets réutilisables et propose une mise à disposition gratuite sous conditions :

Les gobelets sont à récupérer à la mairie et à les retourner lavés et séchés.

Avant l'évènement :

L'organisateur s'engage à :

1. Réserver les gobelets 15 jours avant la manifestation,
2. Retourner la présente convention signée,
3. Récupérer les gobelets à la mairie de Mornac sur Seudre, 20 rue des Halles 17113 MORNAC SUR SEUDRE avant la manifestation.

Pendant l'évènement :

Il est obligatoire de mettre en place une consigne : chaque gobelet fait l'objet d'une consigne de 1€. Les gobelets peuvent être conservés par le public. A la fin de la manifestation, le montant total des consignes doit correspondre au nombre total de gobelets manquants.

Après l'évènement :

Les organisateurs doivent rendre les gobelets propres et secs (très bien séchés), à la mairie en indiquant le nombre de gobelets restitués. Le prêt des gobelets s'effectue à titre gratuit. En cas de gobelets manquants, dégradés ou sales, l'association ou l'emprunteur s'engage à compenser les frais de remplacement.

Pour cela, un titre de recette sera émis de la valeur correspondante, (1€ par gobelet manquant ou dégradé). Ce paiement se fera auprès du Trésor Public.

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents avec 10 voix pour et 2 abstentions (M. Miquel et M. Hallard) le conseil municipal :

- . **Autorise le Maire à signer cette convention.**

Affaires diverses

I – Demande révision du tarif 2018 droits de place

Mme Gilbert Fabienne est venue en mairie avec un avis des sommes à payer d'un montant de 72,40 € provenant du Trésor Public correspondant à deux mois pour un droit de place sur le domaine public. Celle-ci souhaiterait que la commune revoie les tarifs car selon elle, l'article L.2125-3 prévoit que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ». Mme Gilbert estime qu'elle n'a pas les mêmes services dans sa rue (rue des basses amarres) que dans la rue du port, elle demande de modifier les tarifs en incluant une part variable qui dépend des profits et avantages que le permissionnaire tire de l'occupation. La commune actuellement ne fait payer que la part fixe qui correspond à la valeur d'usage de la dépendance domaniale.

Les tarifs ayant été votés en début d'année et la conseillère municipale chargée de ce dossier étant absente, il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour 2018.

M. le Maire charge Mme Boyer de revoir les tarifs pour 2019.

II – demande éclairage public supplémentaire rue des basses amarres

Mme Gilbert a déposé en mairie un courrier en signalant que l'éclairage public de la rue des basses amarres entre deux propriétés (entre la propriété de M. Gongora et de Mme Pichon) était insuffisant (circulation des piétons difficile, voire dangereuse, dans l'obscurité après un virage). Mme Gilbert demande à la commune l'implantation d'un nouveau lampadaire à cet endroit. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande, car il n'y a pas d'emplacement pour installer lampadaire.

II – Promenade en calèche

Nous avons reçu un courrier de M. et Mme Dumont concernant les promenades en calèche. Il souhaiterait stationner leur calèche à côté des halles à proximité des arbres ce qui permettrait aux chevaux d'être à l'ombre. Le conseil municipal émet un avis favorable à leur demande, M. et Mme Dumont devront s'acquitter d'un droit de place pour ce nouvel emplacement et également pour l'emplacement actuellement occupé sur le parking du port.

La séance est levée à 19 h 30

Liste des délibérations par numéros d'ordre

07/ 45 - Subventions aux associations 2018

07/46 – Travaux d'entretien des ouvrages de protection contre la submersion marine (rue basse du chenal) : demande de subvention du Conseil Départemental

07/ 47 - Décision Modificative n° 1 – Budget de la commune 2018

07/ 48 – Réfection Rue du Puits – Choix de l'entreprise

07/ 49 – Approbation du règlement de fonctionnement du terrain multisports

07/ 50 – Convention de mise à disposition des gobelets réutilisables

SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUILLET 2018

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire	
2	HALLARD	Jacky	adjoint	
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint	A donné pouvoir
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe	
5	MIQUEL	Serge	adjoint	
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal	
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal	A donné pouvoir
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal	
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal	
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal	
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale	Absente excusée
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale	Absente non excusée
14	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale	